

# ASSURANCE CRÉDIT DE PORTEFEUILLE – POLICE COÛTS ET CRÉANCES

## CALENDRIER RELATIF À L'ATTÉNUATION DES PERTES ET À LA PRÉSENTATION DE DEMANDES D'INDEMNISATION

**0**  
DATE  
D'ÉCHÉANCE DE  
LA FACTURE

**Période  
d'atténuation  
des pertes.**  
(60 jours –  
courriel ou  
appel  
téléphonique  
de suivi à  
l'acheteur.)

**60**  
JOURS

**Les expéditions futures ou les  
nouveaux contrats conclus ne seront  
pas couverts à partir de ce moment  
sauf s'ils sont autorisés par EDC.**

**Début de l'admissibilité à la  
présentation de demandes  
d'indemnisation.**

La période d'atténuation des pertes peut  
continuer.

**270**  
JOURS

**On recommande que les montants en  
souffrance de moins de 500 000 \$\* fassent  
l'objet d'une procédure de recouvrement.**

(Cela peut être fait sur le Portail de l'assurance crédit  
de portefeuille, sauf si un plan de remboursement  
approuvé par EDC est en place.)

\* Il existe une exigence de police de soumettre les montants  
en souffrance de 100 000 \$ ou plus sur le Portail de  
l'assurance crédit de portefeuille.

<sup>1</sup> Pour être admissible à la couverture, le contrat doit prévoir que tous les biens doivent être expédiés avant un délai maximal suivant la conclusion du contrat. Ce délai est précisé dans le certificat de couverture à la section « Période de préexpédition. »

<sup>2</sup> La date du sinistre équivaut à la date d'échéance de la facture + 60 jours. Cela signifie que la date limite pour présenter une demande d'indemnisation correspond maintenant à la date d'échéance de la facture + 60 jours + 210 jours.

<sup>3</sup> Veuillez noter que dans le cas d'une faillite ou d'un refus de prendre livraison des biens, la date du sinistre correspond à la date de la faillite ou du refus de prendre livraison des biens, ce qui signifie que la date limite pour présenter une demande d'indemnisation correspond à la date de la faillite ou du refus de prendre livraison des biens + 210 jours.

<sup>4</sup> Envoi de la demande d'indemnisation définitive ou du plan de remboursement approuvé par EDC. Le plan de remboursement peut être présenté aux fins d'approbation sur le Portail de l'assurance crédit de portefeuille en ligne.

*Ce calendrier est fourni à titre indicatif uniquement et n'engage EDC ou Coface d'aucune façon que ce soit. Le libellé de la police d'assurance a toujours préséance.*